

**RÉPONSE D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
À L'ENGAGEMENT NUMÉRO 4**

Engagement n° 4 (demandé par RTIEÉ)

Vérifier si les clients des redistributeurs reçoivent et/ou ont accès au sondage/questionnaire de « Mieux consommer »

Réponse à l'engagement n° 4 :

1 **Pour obtenir un Diagnostic résidentiel Mieux consommer, le client doit d'abord**
2 **répondre à un questionnaire portant notamment sur les équipements en place et**
3 **ses habitudes de consommation. Par la suite, aux fins d'établir un diagnostic, un**
4 **outil analyse ses réponses en tenant compte des données de sa consommation**
5 **réelle d'électricité.**

6 **Le Distributeur n'ayant pas accès aux données de consommation réelle des**
7 **clients des redistributeurs d'électricité, ces clients ne peuvent par conséquent**
8 **pas obtenir un diagnostic résidentiel.**